

# CAP AEPE

## ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE



1 an



Apprentissage

Le titulaire du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des activités de soins quotidiens et des activités d'éveil contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage d'une durée de 12 mois dont 400 heures en centre de formation au lycée Jeanne d'Arc.

#### Le titulaire du CAP AEPE conduit :

- des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage
- des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective
- des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté



### ORGANISATION DE LA FORMATION

- Une préparation complète alliant des journées de cours théoriques, des travaux dirigés et des travaux pratiques sur des plateaux techniques dédiés à la spécialité.
- Une immersion professionnelle durant les stages dans les structures d'accueil des jeunes enfants.
- Une formation pratique en entreprise placée sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage.

## Une formation qui a pour objectifs :

- L'accompagnement éducatif de l'enfant
- Une flexibilité face aux différentes situations
- Une connaissance du développement du jeune enfant
- Une connaissance de l'accompagnement de la parentalité
- L'accueil plus ouvert sur la société, de manière ludique
- La proposition de mode d'accueil pluridisciplinaire, mixte, diversifié et innovant



## À l'issue de sa formation, le titulaire du CAP AEPE est capable de :

- Identifier le cadre de son intervention
- Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant
- Identifier les ressources et les contraintes techniques de son intervention
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation de l'enfant
- Mettre en œuvre des activités d'éveil tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
- Travailler en équipe pluridisciplinaire

## L'enseignement professionnel s'organise autour de 3 blocs :

**Bloc 1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

**Bloc 2 : Exercer son activité en milieu collectif**

**Bloc 3 : Exercer son activité en milieu individuel**

## Après l'obtention du CAP AEPE

Le titulaire de ce CAP peut devenir ASEM ou ATSEM dans les écoles maternelles, auxiliaire petite enfance dans les EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : crèches ...), agent d'animation dans les accueils collectifs de mineurs, ou Accueil de loisirs, assistant maternel à domicile.

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer en préparant un BAC PRO ou de préparer les concours d'entrée de certaines formations préparant un Diplôme d'Etat du secteur sanitaire et social, comme :

|                |   |
|----------------|---|
| <b>DE</b>      | d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)<br>d'Aide-Soignant (DEAS)<br>d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)<br>d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) |
| <b>Bac Pro</b> | Accompagnement, Soins et Services à la personne (ASSP)  |
| <b>Bac Pro</b> | Animation, Enfants, Personnes Âgées (AEPA)  |
| <b>Bac Pro</b> | Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)   |

**Les apprentis peuvent intégrer ce CAP en 1 an, en ayant 18 ans le jour de l'examen.**